

**Objet : Restructuration Maison du lac – Marché de maîtrise d'œuvre**

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

**Séance du 22 mai 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux mai à 18h00,**

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. COUTAZ. DUPERCHY. DUPRAZ FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. MALLEIN. MARCHAIS. PERRIAT. TAIN. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. BOIS (Pouvoir M. GARCIA). CUCCURU. ILBERT. LALLEMENT (Pouvoir B. ALLARD). MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). MANTEL (Pouvoir D. WROBEL). ROSSI (Pouvoir C. VEUILLET). RUBIER. TAVEL (Pouvoir F. DUPRAZ). VOISIN.

Le Président,

**Rappelle** à l'assemblée la délibération n°2024\_15\_02\_7 du 15/02/2024 approuvant le programme de restructuration de la Maison du lac ;

**Explique** qu'au regard de l'estimation financière des travaux, établie lors de la finalisation des études d'Avant-Projet à 662 230 € HT (hors travaux d'aménagement intérieur de la nouvelle boutique et de reprise complète de la baie informatique avec recâblage), il a finalement été convenu, à ce stade, de :

- > Ne pas intégrer l'extension nord du bâtiment avec avancée du fronton,
- > Réaliser les travaux de reprise des terrasses sud en bois en régie ;

**Indique** que, dans ce contexte, le montant total des travaux restant est estimé à 520 000 € HT, hors travaux d'aménagement de la boutique pour lequel un architecte d'intérieur spécialisé dans ce type de projet a été mandaté ;

**Explique** par ailleurs que, pour le marché de maîtrise d'œuvre intégrant les missions AVP-PRO, ACT, VISA, DET et AOR, 4 cabinets d'architecte ont été sélectionnés et consultés en demandant que l'équipe intègre un bureau d'études « fluides » et un bureau d'études « structures » :

- > Anne-Marie JULIEN Architecte,
- > Aline ERLER Concept Architecture (AECA),
- > DEMAIN Architecte,
- > Fabriques Architectures et Paysages ;

**Dit** que seule 1 offre a été déposée, celle du cabinet Fabriques Architectures et Paysages ;

**Invite** dans ce contexte, le conseil communautaire à délibérer pour approuver l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre des travaux de restructuration de la Maison du lac au cabinet Fabriques Architectures et Paysages pour un montant de 73 320.00€ HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de retenir l'offre du cabinet Fabriques Architectures et Paysages pour la mission de maîtrise d'œuvre relative au projet de Restructuration de la Maison du lac pour un montant de 73 320.00€ HT,

AUTORISE le Président à signer le marché correspondant et toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

